



N° d'épreuve FFM _____ **469**
Moto-Club _____ **Moto Club Haut-Saônois**
N° d'affiliation _____ **0426**
Date _____ **8 Mai 2022**
Lieu _____ **Frotey-les-Vesoul**
Organisateur technique - **GOUX Christian**
E-mail _____ **christian.goux0386@orange.fr**
Téléphone _____ **06.84.69.41.12**

CDF SIDE-CAR CROSS INTER

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	RAMEL Alain	Licence :	020347
Délégué FFM (Président du Jury)	POMMIER Thierry	Licence :	037500
Membre du Jury	CHAGROT Jean-Pierre	Licence :	006199
Membre du Jury	CRAMPONNE Pierre	Licence :	007509
Commissaire technique responsable	GABRIEL Eric	Licence :	127457
Responsable du chronométrage	LIEVREMEONT-STEFKOVIC	Licence :	001279

Article 3 Catégories & Engagements

Side-car Cross Inter

Age* ----- 16 ans minimum pour les pilotes & 15 ans minimum pour les passagers
60 ans maximum pour les pilotes et les passagers
Licences ----- NCO / INTER / LUE
Cylindrées ----- De 350cc à 750cc 2T ou de 350cc à 1000cc 4T
Plaques ----- Numéro noir sur fond jaune

**La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes/passager ne devront pas avoir 61 ans au cours de l'année (né au plus tard en 1962).*

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié et les 2 réservistes percevront une prime de qualification de 250 Euros (125 € pour les équipages de réserve) augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	140 €	6 ^{ème}	70 €	11 ^{ème}	45 €	16 ^{ème}	20 €
2 ^{ème}	120 €	7 ^{ème}	65 €	12 ^{ème}	40 €	17 ^{ème}	15 €
3 ^{ème}	100 €	8 ^{ème}	60 €	13 ^{ème}	35 €	18 ^{ème}	10 €
4 ^{ème}	90 €	9 ^{ème}	55 €	14 ^{ème}	30 €	19 ^{ème}	10 €
5 ^{ème}	80 €	10 ^{ème}	50 €	15 ^{ème}	25 €	20 ^{ème}	10 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom médecin responsable	Docteur CHARBON Christophe	
Nombre de secouristes	16	Nombre d'ambulance(s)
Hôpital le plus proche	GH 70 Vesoul	Temps de trajet (en min)
		2
		8'

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Circuit du "Sabot"**
 Adresse **Rte de l'aérodrome 70 Frotey-les -Vesoul**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1 734 m**
 Largeur minimum de la piste **6 m**
 Largeur de la grille **40 m**
 Longueur de la ligne droite de départ **90 m**
 Nombre d'OCP* **22**

Capacité Side-Car :

Pendant les essais : **36**
 En manche : **30**

*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **4 Mars 2022**

MOTO CLUB HT-SAÔNOIS

53, rue Jean Jaurès
 B.P 30013
 70001 VESOUL CEDEX

Visa de la Ligue

Date : **4 Mars 2022**

Ligue Motocycliste
 Bourgogne / Franche-Comté
Christian GOUX
 Président

Visa de la FFM

Date : **23/03/2022**
 Numéro : **22/0223**





N° d'épreuve FFM _____ **469**
Moto-Club _____ **Moto Club Haut-Saônois**
N° d'affiliation _____ **0426**
Date _____ **8 Mai 2002**
Lieu _____ **Frotey-les-Vesoul**
Organisateur technique - **GOUX Christian**
E-mail _____ **christian.goux0386@orange.f**
Téléphone _____ **06.84.69.41.12**

CDF QUAD CROSS ELITE

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course **RAMEL Alain** Licence : **020347**
Délégué FFM (Président du Jury) **POMMIER Thierry** Licence : **037500**
Membre du Jury **CHAGROT Jean-Pierre** Licence : **006199**
Membre du Jury **CRAMPONNE Pierre** Licence : **007509**
Commissaire technique responsable --- **GABRIEL Eric** Licence : **127457**
Responsable du chronométrage **LIEVREMONT-STEFKOVIC Maurice** Licence : **001279**

Article 3 Catégories & Engagements

Quad Cross Elite

Age 16 ans minimum
Licences NCO / Inter / LUE
Cylindrée..... 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre
Plaques Numéro blanc sur fond vert

Primes d'arrivée par manche :

Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	160 €	6 ^{ème}	80 €
2 ^{ème}	140 €	7 ^{ème}	70 €
3 ^{ème}	130 €	8 ^{ème}	60 €
4 ^{ème}	110 €	9 ^{ème}	50 €
5 ^{ème}	90 €	10 ^{ème}	40 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable **Docteur CHARBON Christophe**

Nombre de secouristes **16**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **GH 70 Vesoul**

Temps de trajet (en min) **8'**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Circuit du "Sabot"**

Adresse **Rte de l'aérodrome 70 Frotey-**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1 734 m**

Largeur minimum de la piste **6 m**

Largeur de la grille **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ **90 m**

Nombre d'OCP* **22**

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Quad :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **4 Mars 2022**

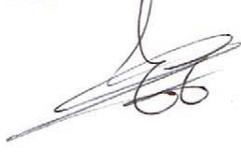

MOTO CLUB Ht-SAÔNOIS

53, rue Jean Jaurès
B.P 30013

70001 VESOUL CEDEX

Visa de la Ligue

Date : **4 Mars 2022**



Ligue Motocycliste
Bourgogne / Franche-Comté
Christian GOUX
Président

Visa de la FFM

Date : **23/03/2022**

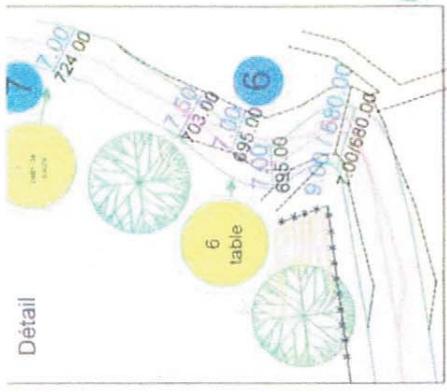
Numéro : **22/0223**



MOTO CLUB HAUT-SAONNOIS
 circuit du Sabot
FROTEY LES VESOUL
 Dossier d'homologation FIM
 2 - Vue en plan - Ech = 1/1000

LEGENDE

- Axe et bords de la piste
- Poste commissaire
- Obstacle
- Public autorisé
- Ambulance
- Poste de secours
- Médecin
- Salles de Presse et Jury
- Chronométrage
- Secrétariat
- Sanitaires
- Wc
- Buvette
- P
- C
- S
- San



HORAIRES PREVISIONNELS

Championnat de France Side-car cross et Quad cross Elite

SAMEDI 7 MAI 2022

15 h 00 – 20 h 00 Contrôle administratif et technique

DIMANCHE 8 MAI 2022

08 h 00 – 08 h 15	Essais Libres National Open	15 '
08 h 20 – 08 h 35	Essais Libres Quad	15 '
08 h 40 – 09h 00	Essais Libres Side-car Groupe A	20 '
09 h 05 – 09 h 25	Essais Libres Side-car Groupe B	20 '
09 h 35 – 09 h 55	Essais Chronos Quad	20'
10 h 00 – 10 h 05	Test de départ Quad	5 '
10 h 10– 10 h 25	Essais chrono National Open	15 '
10 h 30 – 10 h 35	Test de départ Side-car Groupe A	5 '
10 h 40 – 11 h 00	Essais Chronos Side-car Groupe A	20 '
11 h 05 – 11 h 10	Test de départ Side-car Groupe B	5 '
11 h 15 – 11 h 35	Essais Chronos Side-car Groupe B	20 '
11 h 40 – 12 h 10	1 ^{ère} Manche Chpt. de France Quad	20 ' + 2 T

PAUSE REPAS

13 h 30	Tour de reconnaissance	
13 h 40 – 14 h 10	1 ^{ère} Manche Chpt. de France Side-car	20 ' + 2 T
14 h 15 – 14 h 35	1 ^{ère} Manche National Open	15 ' + 1 T
14 h 40 – 15 h 10	2 ^{ème} Manche Chpt. de France Quad	20 ' + 2 T

Pause

15 h 25	Tour de reconnaissance	
15 h 35 – 16 h 05	2 ^{ème} manche Chpt. de France Side-car	20 ' + 2 T
16 h 10 – 16 h 30	2 ^{ème} Manche National Open	15 ' + 1 T

Pause

16 h 45 – 17 h 15	3 ^{ème} Manche Chpt. de France Quad	20 ' + 2 T
17 h 20	Tour de reconnaissance	
17 h 30– 18 h 00	3 ^{ème} manche Chpt. de France Side-car	20 ' + 2 T

18 h 15

Remise des prix